Strasbourg, lundi 14 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03122

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°2021-011 du 9 juin 2021

Manifestation nautique et activités nautiques (BALADES EN PADDLE)

BALADES EN PADDLE LE 11 JUILLET 11h00 A 17h00
BASSIN DUSUZEAU ET BASSIN DES REMPARTS

Extrême vigilance (Eviter les remous) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **le 11/07/2021 de 11:00 à 17:00**
  - **Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau**
  - **Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)**

Commentaire :
Les rameurs se conformeront aux instructions données par les agents de la Brigade Fluviale de la gendarmerie et le cas échéant du Port Autonome de Strasbourg.
A l'approche d'autres bateaux , les paddles devront serrer à droite et se rassembler en file.
Les équipements de sécurité (port de gilets de sauvetage) sont obligatoires pour toutes les personnes à bord des paddles.
L'organisateur mettra en place sous sa responsabilité un nombre adapté , sur l'ensemble du circuit , de bateaux accompagnateur , pouvant communiquer entre eux , de manière à pouvoir intervenir en cas d'incident dans le cadre de la manifestation nautiques , et ayant à bord des personnes qualifiées pour porter secours.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :
Port autonome de Strasbourg, Unité Ecluses et Appontements (UEA), 1 rue du Port du Rhin, 67002 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57

Date limite d'affichage :
12/07/2021

Directeur Adjoint

Signé

Marc WARIN

Port autonome de Strasbourg
Unité Ecluses et Appontements (UEA) - 1 rue du Port du Rhin
67002 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57